

L'héritage Lalaing-Berlaymont dans les possessions de la famille d'Arenberg

Les liens entre les familles Lalaing et d'Arenberg sont anciens et leur histoire se complète. Ces lignages comptent parmi les plus prestigieux de l'histoire des anciens Pays-Bas espagnols puis autrichiens. Leurs membres se côtoient, dans les armées des ducs de Bourgogne mais aussi dans l'exercice des plus hautes charges politiques, diplomatiques et militaires sous Charles Quint, Philippe puis les Archiducs. Leur histoire est commune de part leurs liens de parenté, puisque des liens matrimoniaux unissent les deux familles. Leur histoire commune est enfin foncière et a pour point de rencontre la seigneurie de Lallaing, Bruille et Ecaillon.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, la famille d'Arenberg perçoit l'héritage foncier hennuyer et français des Lalaing. En effet, en 1650, la mort de la comtesse Marguerite de Lalaing (**Annexe XIV**), épouse de Florent de Berlaymont, permet à son petit-fils, le duc d'Arenberg, d'entrer en possession de la dite seigneurie. Celle-ci restera alors, après moult transactions et péripéties, dans la famille d'Arenberg jusqu'au début du siècle dernier.

*Trois villages à clocher formant une seigneurie*¹

La seigneurie de Lallaing, Bruille et Ecaillon est la réunion de trois villages dits à clocher distants de quelques lieues². Les villages ne sont pas contigus puisque entre Lallaing, Bruille et Ecaillon, se trouvent Pecquencourt et Montigny-en-Ostrevent (**Annexe I**). Des trois villages, Lallaing est le plus important de par sa taille et sa superficie³.

Situé dans le comté d'Ostrevent, la seigneurie se trouve dans la moyenne vallée de la Scarpe, sur sa rive droite, à deux lieues au Nord-Est de Douai⁴ (**Annexe I**). Selon les sources, le nom Lallaing vient de "Lalen" qui signifie "lac peu profond". Le patronyme "Lalen" viendrait du celte "Laech" qui veut dire

¹ Autrefois s'orthographiant avec un seul "L", le village de Lallaing s'orthographie aujourd'hui avec deux "L". Nous avons choisi de conserver cette orthographe afin de distinguer la seigneurie avec le patronyme familial.

² Lallaing est distant de Bruille d'environ une lieue et d'Ecaillon d'environ une lieue et demie.

³ BRASSART (M), "Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs et comtes du nom de Lallaing", in *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, Douai, 1847, pp 251-377 et BORN (R), *Les Lalaing : une grande "mesnie" hennuyère, de l'aventure d'Outrée au siècle des gueux (1096-1600)*, Bruxelles, Editeurs d'art associés, 1986, 379 p.

⁴ Environ 7 kilomètres.

"qui a peu d'eau"⁵. Aux temps gaulois, Lallaing est une petite cité lacustre entourée de marais. L'eau est très présente à Lallaing puisque deux cours d'eaux, le Bouchard et le Bay traversent le village.

Le nom du village est cité une première fois en 1116 dans une lettre de la comtesse Clémence, puis une seconde fois en 1123 dans une bulle du pape Calixte II⁶.

Jusqu'en 1481, la terre de Lallaing est propriété des descendants en ligne directe des Lalaing du Forest, ou branche aînée. Pour faire face à d'importantes difficultés financières, Jean de Lalaing cède à son cousin Josse l'ensemble des terres et droits sur la terre familiale. L'acte de "deshéritance" est signé devant la cour féodale de Hainaut, le 24 septembre 1481. Il précise que Jean lèguera à sa mort "la ville, le château, la bassecourt, la, baronnie, la justice et la seigneurie de Lalaing" ainsi que l'ensemble des rentes, cens et droits seigneuriaux⁷.

En avril 1510, Charles I^{er} de Lalaing agrandit la seigneurie puisqu'il acquiert les terres de Bruille et d'Ecaillon⁸. Les tours du château d'Ecaillon ou Escaillon s'élèvent à quelques lieues de Lallaing. Le village tire son nom du ruisseau qui le traverse. Le village de Bruille (aujourd'hui Bruille-Lez-Marchiennes) est cité une première fois en 1122 sous le nom de "Bruel". Le nom viendrait de "Breuil" qui veut dire "petit bois clôturé". D'autres terres sont annexées au domaine de Lallaing, Bruille et Ecaillon. Elles sont acquises par Charles I^{er} avant son achat de Bruille et d'Ecaillon. Le 10 décembre 1507, il acquiert Petit Quévy. Par cet achat, Lallaing devient une pairie⁹. Les Lalaing sont également seigneur de Montigny en Ostrevent, de Pecquencourt, Saint Albin en Douai, Wavrin, Prouvy, Marpent, et d'Huissignies (**Annexe I**).

Une difficile et longue succession de la seigneurie

De 1481 au 21 février 1650, la seigneurie est donc propriété de la branche cadette du lignage. Ce jour, Marguerite de Lalaing, veuve de Florent de Berlaymont et héritière des terres familiales, décède. Son petit-fils, Philippe François, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croÿ, fils d'Isabelle-Claire de

⁵ BRASSART (M), "Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs et comtes du nom de Lallaing", in *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, Douai, 1847, p.251.

⁶ A.D.N, fonds de l'abbaye d'Anchin, 4-35-394. La comtesse Clémence est la fille du duc d'Aquitaine, Pierre Guillaume VII. Elle épouse en premières noces Conrad I^{er}, comte de Luxembourg. Elle se remarie avec Gérard I^{er}, comte de Wassenberg et de Gueldre. Née en 1060, elle décède en 1142.

⁷ AGR, Archives de famille, famille Lalaing, n°37 et A.D.N, série B, chambre des comptes, fiefs de Hainaut, n°11951, f°147.

⁸ Elles sont la propriété de Jeanne de Bourbon, héritière et fille de Jeanne de Lalaing et de Philippe de Bourbon Jeanne est la fille de Sanche de Lalaing et la petite fille d'Otte II. Sanche est le frère de Simon VII, grand-père de Charles I^{er}.

⁹ A.D.N, série B, chambre des comptes, fonds Godefroy, n°19798.

Lalaing et de Philippe Charles d'Arenberg, hérite donc. Le 4 août 1650, il fait relever les fiefs délaissés par sa grand-mère maternelle et constate que celle-ci a laissé de très nombreuses dettes¹⁰. Par conséquent, la seigneurie est hypothéquée le 5 novembre. La dette s'élevant à 18720 livres s'explique par les nombreux séjours de la comtesse à la cour des Archiducs et les sommes consacrées à la fondation de son cloître¹¹. Le duc d'Arenberg reçoit donc un lourd héritage à gérer. Son entourage lui conseille alors de vendre la seigneurie de Lallaing ou de procéder à son "esclissement", c'est à dire à sa division pour subvenir à ses rentes. Le 10 novembre 1650, Philippe IV d'Espagne, après délibération avec le gouverneur général des Pays-Bas, l'archiduc Léopold Guillaume, accorde le droit "d'esclisser" son fief¹². Mais le duc rechigne à se séparer des possessions familiales, puisque très attaché à l'héritage maternel et fier d'être le seigneur de terres autant chargée d'histoire.

Très endetté, le duc d'Arenberg cède finalement pour honorer les rentes contractées. D'autant que les dépenses nécessaires à l'entretien de sa seigneurie sont conséquentes. Les démarches afin de procéder à la vente de ses terres sont engagées. Celle-ci est prévue le 29 novembre 1675 à Mons, en l'hôtel de la toison d'or. L'affiche annonçant la vente précise que sont mises aux enchères les terres de Lallaing, Bruille, Ecaillon ainsi que celles de Prouvy, Marpent, Petit Quévy, Floyon, Husseignies, ainsi qu'un fief à Estinnes et Bray¹³ (**Annexe II**). Toutefois, la mort soudaine de Philippe François en 1674 enraye la future vente d'autant qu'une bataille autour des droits de succession va s'engager.

En effet, selon la loi, les exécuteurs testamentaires doivent procéder à la vente au nom du défunt duc. Mais, deux d'entre eux, l'évêque de Gand et le prince de Chimay sont décédés. Seul le chanoine de Munos, demi-frère du duc, Charles Eugène d'Arenberg, duc d'Arschot et le seigneur de Finckenberg sont toujours en vie. Le 9 décembre 1675, ils trouvent dans les papiers de Philippe François un acte de déshéritement en date du 16 février 1657. L'acte est transmis au demi-frère du défunt qui devient de fait héritier des terres de Lallaing, Bruille et Ecaillon. Il demande alors un délai de quatre mois pour procéder à la vente; délai qui lui permet surtout de s'acquitter des droits seigneuriaux engendrés par ce déshéritement. Le 13 avril 1676, un deuxième délai est accordé puis un troisième le 8 août¹⁴.

Cette même année, les exécuteurs testamentaires de Philippe François déposent une requête au parlement de Paris puisque le Hainaut est passé sous

¹⁰ A.M.D, Terre de Lallaing, Layette X, 1^{er} inventaire (A), n°45.

¹¹ Ibid. n°44.

¹² Ibid. n°47.

¹³ Ibid. n°68.

¹⁴ Ibid. n°69 et 71.

domination française. Ils contestent la confiscation de la seigneurie en même temps que la terre de Bouchain par les troupes de Louis XIV. Ils précisent que Lallaing, Bruille et Ecaillon ont toujours été sous la protection des comtes de Hainaut et non sous la protection de "ceux de Bouchain"¹⁵. Ce litige devant être réglé par l'intendant de justice, police et finances Le Pelletier retarde à nouveau la vente.

Le 10 octobre 1678, le duc d'Arschot envoie une nouvelle requête, mais à Versailles. Il fait état de l'embarras provoqué par le démembrement du Hainaut entre la France et l'Espagne : le comté de Lallaing se retrouvant sur les deux royaumes. Il souhaite que la vente soit dispensée sur la loi et la coutume de Hainaut et non sur celle du royaume de France. Il veut ainsi éviter "toute dispute ou difficulté" engendrée par la situation géographique de Lallaing¹⁶.

En ce début d'année 1679, Arschot, dans l'attente de la décision royale, engage des démarches afin de trouver un futur acquéreur. Mais elles sont stoppées quand il apprend que dix ans plus tôt, Louis XIV a fait don de la terre de Bouchain et des droits seigneuriaux du comté de Lallaing à un capitaine du régiment de Vermandois, un certain Martin, gratifié par le roi pour de nombreux services rendus¹⁷. En novembre 1680, alors que la question des droits seigneuriaux n'est toujours pas réglée, une offre est enfin faite au duc. Un document indique que "le seigneur de Poulckes, ancien grand bailli de Lille est amateur de la terre" au point de faire une offre à 150 000 puis à 200 000 florins¹⁸.

La transaction semble alors réglée, mais c'est sans compter sur les prétentions du duc de Bournonville. Fils de la duchesse d'Arenberg, il se déclare héritier légal de la terre de Lallaing et dépose une requête contre les exécuteurs testamentaires de Philippe François toujours en attente de la décision royale quant aux droits seigneuriaux¹⁹. Contre toute attente, le Roi Soleil permet la vente le 9 décembre et envoie sa décision au conseil souverain de Tournai dont dépend Lallaing. La vente peut alors avoir lieu selon la loi et la coutume de Hainaut. Le roi retire les droits seigneuriaux au sieur Martin²⁰ et le duc de Bournonville est débouté.

Le 26 mars 1683, les exécuteurs testamentaires de Philippe François d'Arenberg exposent enfin à la vente, au plus offrant, la seigneurie de Lallaing. Les enchères doivent avoir lieu à Tournai, en l'hôtel de l'aigle d'or. La mise à prix est de 240000 florins à charge des baux en cours et des rentes hypothécaires. Aux fiefs de Lallaing, Bruille et Ecaillon sont ajoutés ceux de Prouvy et de Marpent²¹ (**Annexe II**). Parmi les éventuels acquéreurs se trouve

¹⁵ A.M.D, Terre de Lallaing, Layette X, 1^{er} inventaire (A), n°72.

¹⁶ Ibid. n°74.

¹⁷ Ibid. n°79.

¹⁸ Ibid. n°79.

¹⁹ Ibid. n°81.

²⁰ Ibid. n°82 et 83.

²¹ Ibid. n°84.

la duchesse d'Arenberg, Marie Henriette de Cusance et du Vergny qui agit au nom de son fils, le duc de Bournonville²². Prête à engager d'importantes sommes pour obtenir ces terres, une semaine avant le début de la mise en vente, elle mande un prêtre du nom de Wadripont pour aller à Tournai pousser jusqu'à 42000 florins les enchères sur Marpent. Elle donne également une procuration au seigneur de Jonnart pour pousser les enchères sur la terre de Prouvy à hauteur de 85000 florins²³.

La seigneurie de Lallaing, Bruille et Ecaillon est adjudgée alors à Philippe de Salenge, échevin de Douai pour la somme de 240000 florins au profit du jeune duc d'Arenberg. Muni d'une procuration, il agit au nom de la duchesse. Le 20 octobre suivant, les droits seigneuriaux sont cédés sur lettres patentes par Louis XIV à cette dernière²⁴.

Les fiefs ne resteront pas en possession de la duchesse puisqu'en 1699, endettée, elle envisage de s'en séparer. Les terres sont d'ailleurs hypothéquées pour 3000 florins en 1698. C'est le prince de Morbecq qui offre cette somme²⁵. Le 24 novembre 1699, le roi Charles II d'Espagne autorise la duchesse et toujours tutrice du jeune duc à vendre Prouvy, Bruille et Ecaillon "situés en pays conquis". La duchesse peut alors céder "en gros ou en partie, au plus grand profit du mineur" l'ensemble de ses possessions. De plus, on accorde d'organiser cette vente "par affiche et publique"²⁶. (**Annexe III**). Le duc d'Arenberg se trouve dans une situation très délicate au point que le marquis de Morbecq propose au duc de "transporter la terre de Lallaing" dans ses possessions. Un document non daté précise que le duc d'Arenberg lui doit une rente annuelle de 8000 florins. Cette rente comprend les 3000 florins pour la terre de Lallaing mais aussi plusieurs milliers de florins pour d'autres terres comme celle de Floyon²⁷.

De nombreux acquéreurs se sont fait connaître et tous espèrent que la vente se fasse rapidement puisque le 1^{er} janvier 1700, une dévaluation de la monnaie de France doit avoir lieu : "les escus neufs de France devant diminuer de huit doubles un liard de France à la pièce"²⁸. Toutefois, la vente ne peut s'effectuer avant la dévaluation puisque le cahier des charges de la vente n'est publié que le 28 juin 1700. Le prix est de 235000 florins, soit 5000 florins de moins qu'en 1683. La mise à prix de la terre de Prouvy est de 75000 florins. Le cahier des charges précise que le futur acquéreur peut s'acquitter de la somme en quatre termes séparés de six semaines ; le premier étant fixé au 15 août. Le cahier

²² Elle est la belle sœur de Philippe François d'Arenberg.

²³ A.M.D, Terre de Lallaing, Layette XI, 1^{er} inventaire (A), n°84.

²⁴ Ibid. n°85 et 86.

²⁵ A.M.D, registre des comptes, terre de Lallaing (L), 1698.

²⁶ Une apostille du 23 avril 1700 indique que l'autorisation est étendue à Lallaing. A.M.D, Terre de Bruille, Layette I, n°3.

²⁷ A.M.D, Terre de Lallaing, Layette XII, 1^{er} inventaire (A), n°91.

²⁸ A.M.D, Terre de Lallaing, Layette XVII, 2^{ème} inventaire (B), n°33.

précise enfin que les comptes, titres, papiers et baux déposés au château d'Enghien, propriété de la famille d'Arenberg, sont remis dès le montant de la vente versé. La vente a lieu à Tournai, à l'hôtellerie de l'étoile²⁹. La seigneurie ne trouve toutefois aucun acquéreur. Léopold Philippe-Charles d'Arenberg reçoit alors la seigneurie à sa majorité, puis elle est transmise de père en fils jusqu'à la révolution française (**Annexe IV**). Au sortir de la longue période révolutionnaire, elle échoit au duc d'Arenberg Louis-Engelbert, par ailleurs sénateur français. Il projette alors de vendre la terre de Lallaing³⁰. Mais cette idée n'aboutit pas puisque le domaine reste dans la famille encore près d'un siècle.

Une seigneurie consistante

Peu de descriptions des villages formant la seigneurie de Lallaing, Bruille et Ecaillon nous sont parvenues. Il faut se pencher sur les planches des albums de Croÿ ou sur la carte de Cassini pour envisager les paysages et l'environnement. Dans les archives, nous avons retrouvé huit "consistances", soit les descriptions plus ou moins détaillées de l'ensemble des fiefs. Si le premier dénombrement date de 1410, les quatre derniers concernent notre propos puisqu'ils datent de l'époque où la seigneurie est possédée par la famille d'Arenberg³¹. Ces "consistances" ou dénombremments sont inégaux dans leur forme et leur contenu, puisque de nombreux détails manquent. Des planches aquarellées datées de 1828 existent également et nous donnent une idée précise de ces possessions. Enfin, une carte crayonnée nous donne une très vague et imprécise configuration des lieux. Quelques chemins et bâtiments sont dessinés, ainsi que quelques arbres représentant les bois bordant Lallaing (**Annexe V**).

- *Lallaing, son château, son église et son hôpital*

En 1410, Lallaing est un fief ample comprenant une ville, un château et une basse-cour³². Selon le dénombrement, la borne de Quiévrion marque la limite du fief de Lallaing des fiefs alentour³³ (**Annexe VI et VII**)

²⁹ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XII, 2^{ème} inventaire (B), n°100 et layette XVII, n°59.

³⁰ A.M.D, registre des comptes, terre de Lalaing (L), 1794-1804.

³¹ Le cinquième date de 1698, le sixième de 1728, le septième de 1729 et le dernier de 1754.

³² Le dénombrement de 1410 est le premier qui nous soit parvenu. Il est dressé à la demande de Otte II par Pierre Dis Birugnais, chevalier et bailli de Douai L'inventaire est envoyé au seigneur de Lalaing le 20 mai 1412. A.M.D, Terre de Lalaing, Layette IX, 1^{er} inventaire (A), n°9.

³³ La borne de Quiévrion est placée en 1210 par les moines de l'abbaye de Marchiennes et d'Anchin pour délimiter les domaines et surtout pour régler des différends quant aux droits de pêche et de chasse. Chaque face de la borne représente une commune : Flines, Lallaing, Marchiennes et Pecquencourt.

Le dénombrement de 1513 est repris en 1698 puis complété³⁴. Vingt-huit fiefs sont tenus à Lallaing. Un inventaire établi en 1670 donne une idée de la superficie de la terre de Lallaing. Les terres labourables contiennent 27 coupes et 9 rasières. Les prés et prairies contiennent trente-deux bonniers 178 rasières et 10 coupes auxquelles il faut ajouter les prés situés au-delà de la Scarpe. Un document daté du début du XVIII^e siècle nous donne un bref aperçu de la consistance de Lallaing. Il s'agit d'un projet de constituer un seul fief avec diverses terres incultes (environ 84 rasières), et le fonds du vieux château avec ses matériaux ruinés. Une estimation est faite : ce nouveau fief vaut 24 000 livres³⁵.

Toutes les terres sont cédées à bail. Les baux sont d'une durée de neuf années. Le grand bois contient 87 bonniers et 16 verges. Enfin, le petit bois contient dix coupes. En 1733, la superficie des bois atteint 90 bonniers³⁶. Les essences d'arbres nous sont connues grâce aux ventes annuelles organisées par les seigneurs de Lallaing. Ainsi, nous trouvons dans les bois de Lallaing des frênes, des chênes et des charmes³⁷. Il faut également ajouter 15 bosquets et 33 halloteries³⁸. Les bois sont sous la garde de sergents ou gardes bois ou gardes forestiers. Ils dépendent du brigadier des gardes des bois et des chasses dépendantes des terres de Wallers et de la petite franche forêt de Raismes, Prouvy et Lallaing.

Le village de Lallaing n'a conservé aucun vestige, aucune demeure de l'époque étudiée. Nous savons toutefois que Lallaing est à cette période protégé par des fortifications. Celles-ci sont en fait une enceinte constituée par les dérivations du Bay et du Bouchard (**Annexe VIII**). Ces dérivations sont renforcées par des talus. Ils sont consolidés et rehaussés en 1513 sur ordre de Charles I^{er} au moment où celui-ci entame les travaux de rénovation de son château. Une deuxième rénovation est entreprise en 1573. A cette époque, Philippe de Lalaing veut transformer son village en ville forte. Les remparts qui sont en fait de simples levées de terre sont doublés extérieurement d'un fossé propre à faire obstacle à quelqu'un. L'accès au village se fait par deux portes : une s'ouvre sur la route de Douai et l'autre sur Montigny en Ostrevant. La porte ouvrant la route de Douai est d'ailleurs dessinée sur le plan retrouvé dans les archives (**Annexe V**)

Deux tours sont reliées par une arcade. Les sergents chargés de la sécurité du village y ont établi leur poste. Sur la place de Lallaing, se trouve le pilori³⁹ où sont exposés publiquement les condamnés. Il porte une banderole aux armes

³⁴ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XII, 1^{er} inventaire (A), n°94.

³⁵ Ibid. n°110.

³⁶ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XIII, 1^{er} inventaire (A), n°120.

³⁷ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XX, 2^{ème} inventaire (B), n°129 et layette XLV, 2^{ème} inventaire (B), n°300.

³⁸ Une halloterie est une surface plantée de buissons.

³⁹ Aujourd'hui, le pilori gît dans le jardin de la mairie.

de Lalaing symbolisant le pouvoir de justice des seigneurs (**Annexe IX**). Enfin, le village est entouré de marais d'une superficie de 590 bonniers⁴⁰.

Lallaing est dominé par le château familial. Sur le claveau, la date de 1558 est gravée, date de la restauration de l'enceinte sur ordre du comte Charles II. Sont gravées aussi les armes de la famille entourée de la Toison d'Or (**Annexe IX**). Ce lieu est ancien puisqu'une motte féodale ou castrale y est édifée entre 950 et 1100. Les aquarelles de 1828 nous indiquent que la plate-forme du château a pour dimension 108 mètres de long sur 75 mètres de large. Cette plate-forme est entourée d'un fossé large de six à dix mètres et profond de trois à quatre mètres⁴¹. Le château doit alors avoir une superficie de 7000 mètres carrés (**Annexe X**).

Le château remplit trois fonctions : agricole, militaire et résidentielle. La fonction agricole revient à la basse-cour. Elle est attestée dans la consistance de 1410. Séparée du reste du château par les douves, elle est entourée d'une muraille crénelée et d'une tour ronde. Par la basse-cour, nous avons accès au château, mais il faut franchir le pont-levis qui protégeant l'entrée. Dans le baille ou espace fortifié qui entoure la basse-cour, se trouvent deux étables, deux écuries (la plus grande peut accueillir quarante à cinquante chevaux). Se trouve également une porcherie qui emploie un "porchier"⁴².

Enfin, il y a un enclos, un grenier et une grange. Longeant la grange, un jardin couvre une superficie de trois rasières, soit environ un hectare et trente-cinq ares. Du côté des douves, la basse-cour est ouverte afin d'exposer un éventuel ennemi.

La fonction défensive ou militaire revient au donjon, au pont-levis et à l'enceinte. Le donjon, tour rectangulaire d'une vingtaine de mètres de haut, commande l'entrée du château et est relié à l'enceinte. Celle-ci est festonnée de six tours. Il y a la tourelle de l'ange, la tour tenant la grande salle, la tourelle du quartier du receveur ou bailli du seigneur, deux tours derrière la grande salle et enfin la tour à cigognes. Dans l'une d'entres-elles se trouve la prison⁴³. Les tours sont percées de quelques archères. A gauche du donjon, se déroulent une courtine crénelée et le chemin de ronde. Le pont-levis qui permet l'accès au château est protégé par un avant-corps crénelé appelé la porte des loups puisqu'on y attache les bêtes abattues. Ce pont-levis est précédé d'un pont dormant en bois de 20 mètres sur deux mètres cinquante⁴⁴.

⁴⁰ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XVII, 2^{ème} inventaire (B), n°49.

⁴¹ A l'origine, le fossé était large d'une vingtaine de mètres.

⁴² A.M.D, Terre de Lalaing, Layette X, 1^{er} inventaire (A), n°39.

⁴³ La prison a subi quelques travaux en 1759 avant d'être endommagée par un incendie dix ans plus tard. Elle est reconstruite l'année même. A.M.D, registre aux comptes, terre de Lalaing (L), 1759 et 1769.

⁴⁴ Ses dimensions nous sont connues puisqu'en 1647, sa couverture de bois est remplacée.

Les espaces de vie se composent d'une chapelle castrale, d'une grande pièce carrée et d'une grande salle. La chapelle, érigée sous l'invocation de la Conception Notre-Dame, est surmontée d'un clocheton qui abrite une cloche, puis un pignon à gradins. Nous ne connaissons pas l'aspect intérieur du château, seulement savons-nous qu'il comporte quelques chambres, une cuisine et une grande salle.

Le château au confort très rugueux a toujours conservé son aspect médiéval. Aménagé une première fois en 1242, puis restauré au début du XV^{ème} siècle, il va être très peu entretenu par la suite dans la mesure où les Lalaing vont davantage occuper leurs confortables hôtels de Bruxelles, Mons ou Valenciennes. Le château est alors laissé à la garde du bailli de Lallaing qui n'obtiendra guère de moyens pour réparer les bâtiments laissés à l'abandon. A cette époque, un inventaire des biens est dressé et il apparaît que la demeure est vidée de son contenu⁴⁵. A la fin de ce dernier, on peut y lire une note disant que "le tout alloit en décadence faute d'entretien de couverture"⁴⁶.

Le château est occupé par les troupes de Louis XIV à deux reprises à lieu à la fin de la guerre de Trente ans puis lors de la guerre de dévolution entre 1667 et le 5 mai 1674, date à laquelle les sapeurs de Louis XIV reçoivent l'ordre de faire sauter les tours du château⁴⁷. C'est donc une ruine qui est mise en vente à la fin du XVII^e siècle. Les Arenberg achevent de le "démanteler" puisque le 12 mai 1719, le duc fait transporter les matériaux réutilisables jusqu'à son château d'Enghien. En 1753, la démolition est presque achevée. Ne subsiste alors qu'un seul bâtiment, à savoir le logis du bailli. Ce dernier y loge jusqu'en 1789. Après la tourmente révolutionnaire, le logement du bailli est racheté le 29 avril 1801 par le prince d'Arenberg et comte de Lalaing, Prosper-Louis. Les comptes de 1823 nous apprennent que le logement est occupé par le garde-bois. Il est loué au fermage annuel de trente francs⁴⁸. Le 3 septembre 1904, le bâtiment devient la propriété de la famille Morel, ancien intendant de la famille d'Arenberg⁴⁹. Le "château Morel" est ensuite acquis par les Houillères puis détruit vers 1955.

(Annexe XI)

Dans le prolongement du château, se trouve le quartier du bailli. Grâce à la saisie de ses meubles en 1737, nous connaissons l'agencement des pièces mais aussi leur contenu. Le logement possède une cuisine prolongée par une "boulangerie" ou fournil. Ensuite, nous trouvons en enfilade, une pièce à manger et une salle. Cette salle fait office de salon ou de petit salon dans la

⁴⁵ AMD, Terre de Lalaing, Layette 45, 2^{ème} inventaire (B), n°300.

⁴⁶ L'ouvrier demande 25 florins au lieu des 12 florins proposés par le bailli.

⁴⁷ Le château de Raches subit le même sort.

⁴⁸ A.M.D, registres des comptes, terre de Lalaing (L), 1820.

⁴⁹ Il est vendu par Engelbert Marie d'Arenberg.

mesure où on y trouve une petite table de jeu. Le logement comprend trois chambres à l'étage. Une cave permet le stockage de bouteilles de vin et tonneaux de bière. A cette époque, le logement du bailli est complété par des écuries et de la grange autrefois attenantes au château. Le bâtiment s'ouvre sur une cour et est bordé par deux jardins : un jardin à fleurs et un jardin potager. Enfin, dans un ces jardins, se trouve une serre⁵⁰. Sur le parvis, un puits profond et un petit colombier jouxtent l'espace du jeu de paume.

Mentionnée dès 1243, l'église est érigée sous l'invocation de Sainte Aldegonde, fondatrice du chapitre de Maubeuge au VII^e siècle⁵¹. L'église est sépulcrale et le premier seigneur de Lalaing inhumé en son chœur est Nicolas II.

L'édifice est composé de plusieurs chapelles : les chapelles saint Jean, Notre Dame et de Sainghien. Aucune description des lieux, de son mobilier ou de ses ornements ne nous est parvenue. Seul un état des lieux datant d'après 1630 laisse penser que le lieu est richement décoré et doté. Le rédacteur écrit que la chapelle est à cette époque "dénudée d'ornements, nappes, serviettes, aubes et chandeliers" mais, notre observateur note qu'il reste "un calice et quelques chasubles fort anciennes"⁵². L'église et les chapelles furent enfin ruinées et détruites lors les guerres louis-quatorziennes. L'église est reconstruite en partie à partir de 1772. Les comptes de cette même année font état de la somme dépensée pour le clocher de l'église. Pour son érection, 12411 livres sont nécessaires⁵³. La reconstruction dure environ dix ans puisqu'en 1784 les cloches sont bénites⁵⁴. L'église est ensuite rénovée au XX^e siècle. Aujourd'hui, elle ne conserve aucun vestige de cette période, à l'exception d'une plaque au dessus du porche aux armes du prince d'Arenberg. (**Annexe XIII**).

Derrière l'église se trouve le presbytère clôturé. Il possède une écurie et une grange. Le presbytère est le logement donné au curé de Lalaing mais également au clerc de Lallaing. S'il est longtemps nommé par le seigneur de Lallaing, le mode de désignation change après 1735. Cette année, sa nomination fait l'objet d'une réflexion et un nouveau règlement est à ce titre publié. Un concours public est désormais organisé. Annoncé par voie d'affichage, les candidats souhaitant s'inscrire doivent répondre à deux critères. Ils doivent fournir quatre certificats : un de religion, un de vie, un de bonnes mœurs et un de conduite. Ces certificats doivent être délivrés par les curés et officiers de justice de leur lieu de résidence⁵⁵. Le clerc de Lallaing est sous l'autorité du curé du village à qui il prête "serment accoutumé" lors de

⁵⁰ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XXIII, 2^{ème} inventaire (B), n° 149.

⁵¹ Le chapitre de Maubeuge est d'ailleurs collateur de l'église jusque 1398, date à laquelle il abandonne aux seigneurs de Lallaing l'entretien de l'église contre une rente annuelle A.M.D, A13.

⁵² A.M.D, Terre de Lalaing, Layette IX, 1^{er} inventaire (A), n°7.

⁵³ A.M.D, registre aux comptes, terre de Lalaing (L), 1772.

⁵⁴ Ibid.1784.

⁵⁵ Vingt-et-une personnes se sont présentées au concours. A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XVII, 2^{ème} inventaire (B), n°26.

son entrée en fonction. Il est également sous l'autorité des chapelains de l'église. Ses missions sont variées. Il doit tenir l'école publique pour l'instruction de la jeunesse. Il doit sonner l'angélus trois fois par jour, à l'aube, le midi et le soir⁵⁶. Enfin, il doit veiller à la propreté de l'église et des chapelles. Il doit par exemple, épousseter chaque semaine les mausolées de l'église⁵⁷. Le clerc n'a pas, toujours eu en charge l'instruction des jeunes enfants. Nous savons grâce au dénombrement de 1646 que le village possède sa maîtresse d'école⁵⁸.

Enfin, le village possède un hôpital. Nous savons peu de choses sur celui-ci. Il est fondé en octobre 1277 par Nicolas II de Lalaing. Ce dernier décide de bâtir ce lieu à son retour de croisade en 1270. Le lieu est fondé sous l'ordre de Notre Dame du Mont Carmel et Saint Lazare de Jérusalem⁵⁹. Nous avons retrouvé quelques livres de comptes dans le fonds Lalaing des Archives Municipales de Douai mais aucun ne nous renseigne sur le nombre de lits, le nombre de malades voire le fonctionnement de cette "maladerie". Seulement, savons-nous que l'hôpital a "survécu" jusqu'à la révolution française.

Lallaing apparaît comme un village où résident des personnes "aisées", c'est à dire ne vivant pas de l'aumône. La moitié des foyers pauvres sont des foyers occupés par une veuve.

En 1561, 125 feux sont recensés à Lallaing, soit 34 de plus qu'un siècle plus tôt. Vingt neuf veuves vivent de l'aumône et 47 feux de plus d'une personne touchent l'aumône. Ce dénombrement est intéressant puisqu'il mentionne la profession de quelques habitants. Les rivières bordant ou traversant le village font vivre plusieurs familles puisque nous avons compté huit bateliers et neuf serviteurs de bateliers, ainsi que deux travailleurs sur l'eau aidés de deux serviteurs. Le village comporte plusieurs cabarets ou tavernes puisqu'ils emploient cinq personnes. La brasserie, propriété des seigneurs de Lallaing, emploie un brassier, mais aussi un cuvelier. Le village possède son meunier puisqu'un moulin fonctionne grâce à la Scarpe. Les céréales réduites à l'état de farine sont alors vendues par le blatier. Nous trouvons également un carlier ou paveur, cinq charpentiers, un couturier, un parmentier ou tailleur. Le village possède quelques pieds de vignes puisque nous recensons un vigneron-jardinier. Enfin, les bois bordant Lallaing font travailler un bûcheron et un marchand de bois.

⁵⁶ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette XVII, 2^{ème} inventaire (B), n°60.

⁵⁷ Ibid. n°26.

⁵⁸ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette V, inventaire Hermant, n° 4.

⁵⁹ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette X, 1^{er} inventaire (A), n°43.

En 1646, la comtesse de Lalaing demande que soit recensés ses "vassaux", soit la population de Lallaing. La liste comporte les 122 noms des chefs de famille⁶⁰ (**Annexe XIV**). En 1652, à la demande du duc d'Arenberg, est rédigée "la déclaration de tous les aubains de Lallaing"⁶¹. Ils sont au nombre de 29 et parmi eux se trouve le "pasteur" ou prêtre de Lallaing, maître Pierre d'Anchin. Il faut attendre le milieu du XVIII^e siècle, pour que les aubains soient à nouveau comptabilisés. Leur nombre figure dans les comptes annuels de la seigneurie⁶².

Le nombre de feux n'est pas recensé au XVIII^{ème} siècle. Nous pouvons toutefois en faire une estimation grâce aux comptes de la seigneurie. Entre 1746 et 1783, sont recensés les fours possédés par les villageois. A cette époque, la quasi-totalité des feux possède son propre four moyennant redevance au seigneur. Ainsi, le tableau ci-dessous fait état du nombre approximatif de foyers à Lallaing entre 1746 et 1783.

En 1783, un recensement fait état de 845 habitants. Si l'on considère qu'un feu regroupe entre 4 et 5 personnes, nous pensons qu'environ 30 foyers ne possèdent pas de fours. Nous possédons enfin deux recensements pour la fin de l'époque moderne. En 1788, le village compte 880 personnes et à la veille de la révolution, le village comprend 916 habitants. En 1790, Lallaing compte 1006 habitants⁶³. En 1806, le village compte 1217 habitants répartis entre 278 ménages et 273 maisons⁶⁴.

- *Les villages de Bruille et Ecaillon*

Dans les inventaires de 1670 et 1698 sont indiquées les consistances de Bruille et Ecaillon, même si elles sont très lacunaires. On nous dit que les deux villages sont composés de terres labourables, de prés, de pâtures, de halots. Douze à treize fiefs composent l'ensemble des terres de Bruille et Ecaillon. Les terres labourables de Bruille contiennent six bonniers, deux rasières et deux coupes. Un bosquet nommé "bosquet de la haie" contient dix rasières et demi. Enfin, à Ecaillon, il y a 173 rasières de terres labourables auxquelles il faut ajouter quelques rasières de terres "en retraite", comprendre en jachère ou impropres à toute culture. Les bosquets contiennent 20 rasières sans les fossés. Enfin, il y a neuf halloteries.

⁶⁰ A.M.D, Layette V, inventaire Hermant, n° 4

⁶¹ A.M.D, Terre de Lalaing, Layette X, 1^{er} inventaire (A), n°48.

⁶² A.M.D, registre aux comptes, terre de Lalaing (L), 1746-1767.

⁶³ A.D.N, L1341.

⁶⁴ *Statistiques du département du Nord*, 1807.

Le village de Bruille est plus petit que Lallaing par sa taille et sa population. Comme Lallaing, Bruille est un village à clocher. Le village n'est ceint ni d'un mur ni de talus ou fossés. Aucune porte ne marque l'entrée et la sortie du village. Bruille est traversée d'une "voie" principale bordée d'une vingtaine de maisons. Sur la planche aquarellée de l'album de Croÿ, nous distinguons à l'horizon un village qui semble être celui d'Ecaillon (**Annexe V**). En 1790, Bruille compte 500 âmes. Seize ans plus tard, 531 personnes y habitent, réparties en 116 ménages et 102 maisons⁶⁵.

Enfin, le village d'Ecaillon est également un village à clocher. L'église d'Ecaillon est consacrée à Notre Dame de la Visitation. Détruite en 1793, un nouvel édifice est construit en 1816⁶⁶. L'église possède une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe. Ni enceinte, ni fossés, ni fortifications ne protègent le village. Un château fait face à l'église. De cet édifice, Ecaillon n'en garde aucune trace.

Une quinzaine d'habitations sont visibles sur la planche de l'album de Croÿ⁶⁷ (**Annexe V**). Le village possède deux moulins mais nous n'avons qu'une vague description d'un seul. Elle date du début du XVIII^e siècle au moment où des travaux sont envisagés devant l'état de délabrement de celui-ci. Le corps du moulin est surmonté d'un beffroi en bois recouvert de paille. Le logement du meunier est entouré de deux jardins et de trois rasières de terre. Accolé au logement, se trouve un fournil qui sert au stockage des grains et de la farine. Dans l'un des jardins, se trouve un four. Ce moulin est estimé à 4029 livres, mais se trouve dans un réel état de délabrement puisque les réparations sont estimées en 1721 à 4500 florins⁶⁸. Le bail du moulin est de 25 ans⁶⁹. En 1725, sa durée est réduite à neuf ans. Le montant du loyer est alors de 600 livres par an et est payable à la saint André⁷⁰. Enfin, en 1708, un projet d'ériger un moulin à vent est couché sur papier. Il est prévu de le construire sur un terrain d'une superficie de 300 pieds. Il doit remplacer l'un des deux moulins à eau dont le coût de réparation est trop élevé. Après avoir trouvé un terrain, le projet est abandonné car jugé trop coûteux⁷¹.

En 1790, Ecaillon compte 590 âmes. En 1806, la population s'élève à 662 habitants. Le village est composé de 136 ménages et 130 maisons⁷².

⁶⁵ *Statistiques du département du Nord*, 1807.

⁶⁶ *10 siècles d'histoire en Escaillon en Ostrevant*, mai 1990, pp. 11-17.

⁶⁷ DUVOSQUEL (J-M), *Albums de Croÿ, VII, Comté de Hainaut IV, Prévôté de Valenciennes, châtelainie de Bouchain*, Bruxelles, Editions du crédit communal de Belgique, 1987, 274 p.

⁶⁸ *Ibid.* n°14.

⁶⁹ A.M.D, *Terre de Lalaing, Layette*, XXVI, 2^{ème} inventaire (B), n°187.

⁷⁰ A.M.D, *Terre de Lalaing, Layette* XVII, 1^{er} inventaire (A), n°52.

⁷¹ A.M.D, *Terre de Lalaing, Layette* XIX, 2^{ème} inventaire (B), n°124.

⁷² *Statistiques du département du Nord*, 1807.

L'héritage Lalaing-Berlyamont est donc conséquent pour la famille d'Arenberg. Les biens hérités sont dans un état très délabré et ne permettent à aucun membre du lignage d'y résider. Mais en avaient-ils seulement l'envie, sachant que leur château d'Enghien leur offrait le confort manquant à Lallaing. La seigneurie est donc confiée à un bailli qui aura pour charge d'exécuter les ordres des ducs successifs. Ce sont les conséquences financières qui furent lourdes. En effet, la seigneurie est une charge pour les Arenberg au point qu'ils ne pourront assurer les frais d'entretien qu'elle nécessite, à l'exception toutefois de l'église qui fut restaurée dans la seconde moitié du XVIIIème siècle. D'ailleurs, en avaient-ils seulement l'envie ? Ne faut-il pas plutôt souligner une réelle volonté de ne pas devoir assumer cet héritage encombrant.

D'ailleurs de cet héritage, la commune de Lallaing, pourtant riche de son passé, ne conserve aucune trace des ducs d'Arenberg. De même, de l'époque des Lalaing, ne restent que quelques vestiges de l'imposant château, soit le pont et la porte d'entrée⁷³.

*Lebrecht Frédérick*⁷⁴

Liste des abréviations :

A.D.N : Archives Départementales du Nord

AGR : Archives Générales du Royaume

A.M.D : Archives Municipales de Douai

⁷³ Aujourd'hui, sur le site est édifié l'hôtel de ville.

⁷⁴ Docteur en Histoire moderne, enseignant à l'Ecole Française Internationale de Canton, Chine. Auteur d'une thèse sur la famille Lalaing : *Un lignage de la haute noblesse des Pays-Bas : les Lalaing, de l'époque des ducs de Bourgogne à la Révolution française ; rayonnement lignager, engagements politiques et culturels, gestion domaniale*, Université de Lille 3, 2009, 650 pages.